



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 22290

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le déclin des ventes des spécialités traditionnelles du département de la Réunion que sont le géranium, le vétiver, le tabac et la vanille. En effet, ces productions, extrêmement vulnérables aux aléas climatiques, souffrent de méthodes d'exploitation peu productives et sont particulièrement exigeantes en termes de main-d'oeuvre. Dès lors, elles sont confrontées à une véritable crise, comme le prouve l'exemple du vétiver dont la production atteignait péniblement les 400 kilogrammes d'essence en 1997, alors qu'elle était de 36 tonnes en 1956 et qu'un marché à hauteur de 5 tonnes existe aujourd'hui sans concurrence au niveau mondial. La relance de ces productions traditionnelles passe par une meilleure restructuration foncière des exploitations et par un taux de financement supérieur du matériel, des installations collectives et des travaux de récolte. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Certaines productions traditionnelles du département de la Réunion, notamment le géranium, le vétiver, le tabac et la vanille, ont fortement chuté depuis dix ans. Cette diminution s'explique notamment par la baisse des prix et par le désengagement des planteurs s'agissant d'activités exigeantes en main-d'oeuvre. Compte tenu de l'importance économique et sociale de ces productions, les orientations stratégiques suivantes ont été retenues par le Gouvernement, en liaison avec les professionnels du secteur : mise en place d'une politique de soutien des prix dans le cadre du programme communautaire POSEIDOM ; relance de la production, notamment par une amélioration des conditions de production et de l'encadrement technique des producteurs. Ainsi, depuis 1997, un règlement communautaire fixe le montant des aides à la production de vanille verte et d'huiles essentielles de géranium et de vétiver : ces dotations sont de 6,04 euros par kilogramme de vanille verte et de 44,68 euros par kilogramme d'huile essentielle de géranium dans la limite de 30 tonnes. Par ailleurs, à travers la mise en oeuvre d'actions spécifiques structurelles et l'adoption d'un programme sectoriel de la filière plantes à parfum à la Réunion, l'Etat participe au financement de mesures ayant pour objet de relancer les productions traditionnelles de la Réunion : aide à la remise en état des plantations, appui technique aux producteurs, amélioration des itinéraires techniques pour accroître les rendements... Initiées en 1998, ces actions seront développées en 1999. Elles s'inscrivent dans la durée et ont déjà permis d'accroître le potentiel de certaines productions (géranium par exemple) et devraient produire leur plein effet dès l'an 2000.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22290

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6620

Réponse publiée le : 19 juillet 1999, page 4401